



RÉGION ACADÉMIQUE  
GUADELOUPE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

LYCEE DES METIERS LOUIS DELGRES

# Modalités d'inscription

Année scolaire 2024-2025



Lycée des métiers de l'environnement  
et de l'aménagement du bâtiment

BP 118 - Rue Amédée Fengarol – 97160 Le Moule

Standard: 0590 23 09 70

E-mail: [ce.9710052e@ac-guadeloupe.fr](mailto:ce.9710052e@ac-guadeloupe.fr)

Site: <https://louisdelgres.lyc.ac-guadeloupe.fr>

## Quand ?

**Pour les secondes bac pro et CAP (post 3ème) : premières inscriptions :**

du mercredi 26 juin au **lundi 01 juillet 2024** (1er tour d'affectation)

du lundi 8 juillet au vendredi 12 juillet 2024 (2ème tour d'affectation)

de 08h00 à 12h.

Les élèves qui n'auront pas reçu leur notification d'affectation le 26 juin devront se rapprocher de leur établissement d'origine.

**Attention : les élèves non inscrits après la date limite (2 juillet pour le 1er tour, 12 juillet pour le second) perdront leur place au lycée !**

## Comment ?

La présence d'un responsable légal (père, mère ou tuteur légal) est obligatoire **pour une première inscription**, même pour les élèves majeurs.

L'inscription ne sera confirmée que si le dossier est complet.

## Où ?

1– A l'entrée du lycée ( au niveau de la loge), il vous sera remis un numéro de passage.

2– Inscription en salle C12.

Vous avez la possibilité d'inscrire votre enfant en ligne sur Edulconnect aux mêmes dates.

**Planning de rentrée : consulter le site**  
<https://lp-louisdelgresac-guadeloupe.fr>

## PLAN D'ACCES AU LP LOUIS DELGRES



### Liste des pièces à fournir :

- EXEAT (certificat de fin de scolarité de l'année finissante à récupérer dans l'établissement d'origine).
- La notification d'affectation au Lycée professionnel Louis DELGRES du Moule (à récupérer auprès de l'établissement d'origine).
- La photocopie des bulletins scolaires de l'année 2023-2024.
- 3 photos d'identité récentes et correctes avec le nom, prénom et classe inscrits au dos. Une photo sera prise sur place.
- La copie de l'attestation scolaire de sécurité routière (l'ASSR).
- 2 photocopies **recto-verso** d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou passeport ou livret de famille).
- La copie des pages du livret de famille (élève et fratrie)
- Photocopie de la partie du carnet de santé concernant les vaccinations.
- En cas de pathologie ou de dispense de sport, fournir la photocopie du certificat médical.
- Copie du PSC 1 (premiers secours)
- Un relevé d'identité bancaire d'un parent et un relevé d'identité bancaire de l'élève
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois au nom du parent responsable
- Cotisation UNSS : 5 euros
- Cotisation Maison des Lycéens : 5 euros